

République Française  
Département PUY DE DOME  
Commune de Chas

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/07/2023

Référence		
2023-027		
Objet de la délibération		
Choix de l'entreprise pour la réhabilitation de l'école		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7
Date de la convocation		
11/07/2023		
Date d'affichage		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 7		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L' an 2023 et le 18 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

**Présents** : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MILLON Julien, ROCHE Denis

**Excusés** : M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien et M. ROCHE Denis

**Absents** : M. BELGARDE Joseph et Mme CHAUFOUR Sandrine

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HUGUET Brigitte

**Objet de la délibération** : Choix de l'entreprise pour la réhabilitation de l'école

Madame Le Maire rappelle que suite à la réunion de la commission d'Appel d'Offre du 4 juillet 2023 pour la réhabilitation du Fort, il convient de prendre une délibération pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux. La commune a reçu une offre.

Elle présente le tableau récapitulatif de l'offre transmis par l'Ar Ter. L'ADHUME et CAUE ont étudié le dossier fait une synthèse et des annotations qui valide le sérieux de l'entreprise.

Après délibération et sur proposition du bureau d'étude, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise Ar Ter et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier et d'inscrire les crédits suffisants au B.P. 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/07/2023  
Le Maire  
Bernadette DUTHEIL